

La vie à...

La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Juin 2024



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

TOURNOI DE SOCCER 16-17 AOÛT 2024

La Municipalité La Présentation sera l'hôte du tournoi de soccer annuel de la Ligue de soccer des patriotes!

Nous cherchons donc un grand nombre de bénévoles pour nous aider à monter le site (vendredi 16 août) et pour contribuer au bon déroulement des activités (samedi 17 août).

Le samedi sera une grosse journée!

Nous cherchons de l'aide pour distribuer les collations, sécuriser le stationnement, diriger les équipes, etc...

Que vous ayez 1 h ou toute une journée de libre,
NOUS AVONS BESOIN DE TOI !

Pour informations : 450-796-2317 poste 1805



À LA MAIRIE



Louise Arpin
Mairesse
450 779-9104
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450 796-5734



Mélanie Simard
Conseillère #02
450 488-0057



Frédéric Lussier
Conseiller #03
450 278-2962



Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450 488-0593



Myriam La Frenière
Conseillère #05
450 701-0167



Jean Provost
Conseiller #06
450 796-5603

Directrice générale :

Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

Greffière-trésorière adjointe :

Mme Julie Roy, poste 1802

admin@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des finances :

Mme Guylaine Giguère, poste 1811

adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste :

Mme Karine Rocheleau, poste 1804

secetaire@municipalitelapresentation.qc.ca

Voirie :

M. Yves Bérard, Responsable de voirie

450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie

450 771-7853

M. Maxime Nadeau, employé de voirie

579 348-0699

Urbanisme :

Mme Sabrina Bayard, poste 1803

batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs :

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805

loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

NUMÉROS UTILES



Bureau municipal :

772 rue Principale,
La Présentation (Québec) J0H 1B0

Tél. : 450 796-2317

Télé. : 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

Municipalité La Présentation

Urgence :

Fin de semaine ou jours fériés

Cellulaire : 450 513-2317

Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs

450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance

911 ou à partir d'un cellulaire : *4141

Hôpital

450 771-3333

Déneigement

Transports Philippe Desgranges inc.

450-771-8712

Animaux – SPA Drummondville

1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale Acton

et des Maskoutains

(domestique, recyclables et organique)

450 774-2350

Bureau de poste

782, rue Principale

450 796-1293

MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141

Évaluation foncière 450 774-3141

Gestion des cours d'eau 450 774-3141

Transport adapté 450 774-8810

Presbytère

450 796-3688

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay

2710, rue Bachand, bureau 108

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6

Tél. : 450 771-0505 | Télé. : 450 771-0767

simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

Mme Chantal Soucy

2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8

Tél. : 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à : secetaire@municipalitelapresentation.qc.ca

POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00\$/mois)

1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois)

1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois)

1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : 1 900.00 \$ (ou 200.00\$/mois)

1/2 page : 1 000.00 \$ (ou 100.00\$/mois)

1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois)

1/8 page : 250.00 \$ (ou 25.00 \$/mois)

Conception et impression du journal : Impressions KLM

450 795-3219

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

le 24 juin et le 1^{er} juillet 2024



PISTE CYCLABLE

La Municipalité demande à tous les propriétaires qui ont des arbres ou des cèdres qui longent la piste cyclable ou un trottoir de les entretenir régulièrement, pour ne pas nuire aux utilisateurs.

Il est important de se rappeler qu'en tout temps la piste cyclable doit être dégagée et libre d'objets.

Les différents bacs de collectes, les paniers de basket ou autres doivent être placés de façon à ne pas nuire à la circulation sur la piste cyclable.

Merci de votre collaboration!



INSPECTRICE EN BÂTIMENTS VACANCES ESTIVALES

Veillez prendre note que l'inspectrice en bâtiments, Madame Sabrina Bayard, sera en vacances du **22 au 26 juillet** inclusivement et du **12 au 23 août 2024** inclusivement.



CALENDRIER DU MOIS

JUILLET 2024

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|----------|------------------|---|---|--|----------|--------|
| | Bureau fermé | Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30 | Matières recyclables | Matières organiques | | |
| 7 | 8 | 9 | GROS REBUTS Résidus domestiques | Matières organiques | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | Matières recyclables | 4 ^e Versement de taxes Matières organiques | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | Résidus domestiques | Matières organiques | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | Matières recyclables | | | |



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue le mardi 4 juin 2024 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Myriam La Frenière

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Frédéric Lussier
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 113-06-24

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y apporter la modification suivante :

Le point 25 est reporté à une séance ultérieure.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Acceptation de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024
- Consultation publique concernant les dossiers suivants :
 - Demande de dérogation mineure sur une partie des lots 4 088 544 et 4 088 545, 513 rue de l'Église
 - Demande de dérogation mineure pour la modification des lots 6 358 059 et 6 358 060, rue Charles-A.-Gauthier
 - Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine hors-terre, en cours avant secondaire au 491, Petits-Étangs (lot 3 699 069)
 - Projet de règlement numéro 312-24 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- Acceptation des comptes
- Période de questions
- Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Loisirs – Information des représentants du CCL
- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2023
- Affectation de surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté pour l'année 2023
- Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants
- Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 932 200 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2024
- Règlements d'emprunts numéro 214-17 et 227-18 – Approbation

- du financement suite à l'appel d'offres
- Appui à la Municipalité d'Upton – Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec
- Adoption du règlement numéro 312-24 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- Avis de motion et présentation du règlement 314-24 concernant les branchements de services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial
- Autorisation de circuler sur nos routes – Tour CIBC Charles Bruneau – Parcours cyclable
- Travaux de marquage des routes 2024 – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
- Octroi d'un mandat de surveillance de chantier au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains – Remplacement d'un ponceau sur le rang Salvail Nord
- Octroi d'un contrat – Remplacement d'un ponceau sur le rang Salvail Nord
- Octroi d'un contrat – Nivelage du rang Salvail Nord
- Octroi d'un contrat – Achat de matériel pour le rang Salvail Nord
- Demande de permis de construction dans la zone H-130 régie par un PIIA – Lot 3 406 806, 575-579, rue Desmarais – Décision suite aux recommandations du CCU
- Demande de dérogation mineure sur une partie des lots 4 088 544 et 4 088 545, 513 rue de l'Église – Projet intégré – Décision suite aux recommandations du CCU
- Demande de dérogation mineure pour la modification des lots 6 358 059 et 6 358 060, rue Charles-A. Gauthier – Décision suite aux recommandations du CCU
- Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine hors-terre, en cour avant secondaire au 491, Petits-Étangs (lot 3 699 069) – Décision suite aux recommandations du CCU
- Adoption du règlement numéro 311-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation
- Divers
- Dépôt de la correspondance
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 114-06-24

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Jean Provost

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à la majorité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024, tel que rédigé.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :

Conformément aux avis publics du 17 mai 2024, les informations sont données relativement aux dossiers suivants :

- Demande de dérogation mineure sur une partie des lots 4 088 544 et 4 088 545, 513 rue de l'Église
- Demande de dérogation mineure pour la modification des lots 6 358 059 et 6 358 060, rue Charles-A.-Gauthier
- Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine hors terre, en cours avant secondaire au 491, Petits-Étangs (lot 3 699 069)

- Projet de règlement numéro 312-24 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 115-06-24

PAIEMENTS ANTICIPÉS

| | | | |
|----------|---|---|--------------|
| C2400077 | R | Clôture Distinction Ajout clôture pavillon loisirs | 5 042,80 \$ |
| C2400100 | D | Petite caisse Remb. petite caisse réception | 374,60 \$ |
| C2400101 | R | Consumaj Inc. Réf. postes pompage meuble, Morin | 4 599,00 \$ |
| C2400102 | D | Petite caisse Création petite caisse St-Jean-Baptiste | 375,00 \$ |
| C2400102 | D | Petite caisse Création petite caisse camp de jour | 300,00 \$ |
| C2400103 | R | Surplus RD Réfrigérateur, cuisinière pavillon | 2 127,01 \$ |
| C2400104 | D | Leblanc Lison Cours yoga 30-04/20-06 vers. 1/2 | 1 769,47 \$ |
| C2400105 | R | Les Gazons Tessiers Inc. Désherbage pourtour étang aéré vers. 1/2 | 1 011,78 \$ |
| C2400106 | D | Station Boire Dép. Loc. tour à boire tournoi de soccer | 689,85 \$ |
| L2400055 | I | Hydro-Québec Éclairage public avril | 1 243,46 \$ |
| L2400056 | I | Ministre du revenu du Québec DAS Provincial avril | 17 868,99 \$ |
| L2400057 | I | Agence des douanes et du revenu DAS Fédéral avril | 6 887,94 \$ |
| L2400058 | I | Retraite Québec RREM Élus avril | 984,54 \$ |
| L2400059 | I | Desjardins sécurité financière REER employés avril | 2 816,40 \$ |
| L2400060 | I | Bell mobilité Inc. Cellulaires voirie mai | 162,21 \$ |
| L2400061 | R | Banque Royale du Canada Remb. cap. & intérêt F-150 mai | 882,11 \$ |
| L2400062 | D | Medial Services-Conseils SST Forfait prévention mai | 174,40 \$ |
| L2400063 | I | Services de carte Desjardins Remboursement visa avril | 3 711,97 \$ |
| L2400064 | I | Telebec Télécopieur du 10-05/9-06 | 98,79 \$ |
| P2400131 | D | Gaudreau Marie-Soleil Remb. plate-forme volleyball | 293,18 \$ |
| P2400132 | R | LeProhon Ent. & climatisation Synagri vers. 1/2 | 776,08 \$ |
| P2400133 | R | Entreprises Myrroy Inc. Balayage des rues | 1 965,21 \$ |
| P2400134 | D | Deschênes François Ménage gym 03-05 | 75,00 \$ |
| P2400164 | R | Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL Audit progressive au 31-12-23 | 16 062,01 \$ |
| P2400165 | R | Solutions Toteloo Inc. Syst. alerte 02-05-24/30-04-25 | 2 701,91 \$ |
| P2400166 | I | Desjardins sécurité financière Ass. collective avril & mai | 6 690,74 \$ |
| P2400167 | R | Régie Inter. d'Acton et des Maskoutains Bacs bruns (20) bleus (40) | 7 377,80 \$ |
| P2400168 | R | Cabinets Maska Inc. Location cabinet loisirs | 344,93 \$ |
| P2400169 | D | Expo Agricole de Saint-Hyacinthe Sortie camp de jour | 600,00 \$ |

| | | | |
|----------|---|--|---------------------|
| P2400170 | D | Paquin Richard Signaleur 22 et 23 mai | 362,50 \$ |
| | | | 88 369,68 \$ |

Salaires versés pour le mois de mai 2024 : **79 417,81 \$**

I : Incompressible
D : Délégation
R : Résolution

COMPTES À PAYER

| | |
|--|---------------|
| Équipement Harjo Inc, Pièces et accessoires voirie | 9,13 \$ |
| Formulaire Ducharme Inc. Relieurs procès-verbaux | 926,01 \$ |
| Bertrand Mathieu Inc. Disposition rebuts d'asphalte | 103,48 \$ |
| Ministre des finances Sûreté du Québec vers. 1/2 | 235 107,00 \$ |
| Gaudreau Marie-Soleil Remb. Mr. Freeze camp de jour | 206,78 \$ |
| Gaudreau Marie-Soleil Remboursement Micro casque | 419,65 \$ |
| Gaudreau Marie-Soleil Remb. Tatoo Fête Nationale | 14,37 \$ |
| Gaudreau Marie-Soleil Remb. matériel & équipements CDJ | 20,70 \$ |
| Gaudreau Marie-Soleil Remboursement Pompes soccer | 9,20 \$ |
| Groupe Sports Inter Plus Filet / soccer | 189,65 \$ |
| Aquatech Société de gestion de l'eau INC. Serv. tech. abattoir | 206,96 \$ |
| Garage Gaston Chartier & Fils inc, Réparation pneu tracteur gazon | 49,43 \$ |
| Bardier Mario Capture de castors & barrages | 1 130,00 \$ |
| NMP Golf Construction Inc. Fossés Salvail Nord | 5 142,01 \$ |
| Zig Zag Sports Chandails camp de jour 2024 | 2 081,19 \$ |
| Technologies Bionest Inc. Entretien UV 1432 Salvail Nord | 331,32 \$ |
| Premier Tech eau et environnement Ent. installation sept. 538 Raygo | 341,48 \$ |
| Premier Tech eau et environnement Ent. installation sept. 285 Gd Étangs | 243,75 \$ |
| Mcasphalt Industries Limited Colasse / asphalte | 229,95 \$ |
| Prés Verts M.B. Ltée Tourbe chemin d'accès zamboni | 146,59 \$ |
| Prés Verts M.B. Ltée Tourbe borne-fontaine | 146,60 \$ |
| Daniel Radio TV & Fils Inc Antenne / tracteur | 23,98 \$ |
| Garage Pelland (2023) Inc. Réparation 6 roues | 1 360,47 \$ |
| Aquatech Société de gestion de l'eau INC. Eau potable & eaux usées mai | 2 611,08 \$ |
| Banque Royale du Canada Remb. Cap. & intérêt F-150 juin | 882,11 \$ |
| Laferté Ltée Clef (façonnage) station eau | 4,01 \$ |
| Laferté Ltée Outillages et équipements / garage | 306,94 \$ |

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Kemira Water Solution Canada Inc. | |
| Sulfate d'alun étang aéré | 6 126,52 \$ |
| M.R.C. des Maskoutains | |
| Travaux Grand Rang 01-04/3-05 | 1 909,00 \$ |
| M.R.C. des Maskoutains | |
| Ponceau rang Salvail Nord | 2 416,44 \$ |
| M.R.C. des Maskoutains | |
| Implantation piste multifonctionnel | 1 397,25 \$ |
| Entreprises B.J.B. Inc. | |
| Entretien luminaires de rues | 1 454,44 \$ |
| Entreprises B.J.B. Inc. | |
| Trouble moteur bassin Gd rg | 220,75 \$ |
| Entreprises B.J.B. Inc. | |
| Rép. panneau contrôle S. côté | 110,39 \$ |
| Entreprises B.J.B. Inc. | |
| Poteau chemin cabane soccer | 1 456,82 \$ |
| Entreprises B.J.B. Inc. | |
| Installation oriflammes | 929,57 \$ |
| Plombexel Inc. | |
| Entretien cabinet Synagri | 143,72 \$ |
| Plombexel Inc. | |
| Tuyau rallonge borne-fontaine | 139,11 \$ |
| R. BAZINET & FILS LTEE | |
| Essence véhicules voirie | 1 358,19 \$ |
| Carrières St-Dominique Ltée | |
| Criblures terrain baseball | 241,17 \$ |
| Carrières St-Dominique Ltée | |
| Pierres Salvail Nord | 1 500,83 \$ |
| Ressorts Maska Inc. | |
| Inspection GMC 2006 | 47,60 \$ |
| Ville de Saint-Hyacinthe | |
| Sécurité incendie vers. 2/2 | 198 259,50 \$ |
| Buropro Citation | |
| Fourniture de bureau | 4,12 \$ |
| Buropro Citation | |
| Copies du 25-04/25-05 | 425,62 \$ |
| Régie Int. d'Acton et des Maskoutains | |
| Vidange rég. 1311 rte 137 | 229,32 \$ |
| Régie Int. d'Acton et des Maskoutains | |
| Matières recyclables mai | 6 847,79 \$ |
| Régie Int. d'Acton et des Maskoutains | |
| Matières organiques mai | 7 989,77 \$ |
| Régie Int. d'Acton et des Maskoutains | |
| Résidus domestiques mai | 10 730,72 \$ |
| LeProhon | |
| Moteur condensateur gym | 1 224,41 \$ |
| Excavation Luc Beaugard Inc. | |
| Bris aqueduc 1309 rte 137 | 193,16 \$ |
| Excavation Luc Beaugard Inc. | |
| Fuite d'eau 1309 rte 137 | 684,10 \$ |
| Excavation Luc Beaugard Inc. | |
| Exc. & pierre stat. soccer | 4 831,89 \$ |
| Excavation Luc Beaugard Inc. | |
| Pierre chemin d'accès, Salvail Nord | 441,78 \$ |
| Excavation Luc Beaugard Inc. | |
| Criblure baseball à la clôture | 185,69 \$ |
| Impression KLM | |
| Journaux municipaux mai | 1 687,55 \$ |
| Production Royal Pyrotechnie Inc. | |
| Feux St-Jean vers. 2/2 | 3 161,81 \$ |
| Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL | |
| Honoraires dossier général | 2 677,77 \$ |
| Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL | |
| Honoraires dossier général | 351,82 \$ |
| Location Battlefield QM | |
| Location rouleau rép. chaussée | 325,38 \$ |

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Location Battlefield QM | |
| Loc. rouleau compacteur loisir | 263,29 \$ |
| Santinel Inc. | |
| Formation camp de jour secourisme | 1 533,77 \$ |
| Entreprises A. Bazinet & Fils Enr. | |
| Porter 6 roues / Yves au garage | 40,24 \$ |
| Déneigement Cyrbault Inc. | |
| Topsoil patinoire | 344,92 \$ |
| Déneigement Cyrbault Inc. | |
| Pierre cabane zamboni | 241,45 \$ |
| Déneigement Cyrbault Inc. | |
| Topsoil loisirs | 224,20 \$ |
| Déneigement Cyrbault Inc. | |
| Topsoil piste cyclable | 224,20 \$ |
| Déneigement Cyrbault Inc. | |
| Topsoil bornes-fontaines | 224,20 \$ |
| | 515 044,11 \$ |

MONTANTS ENCAISSÉS EN MAI 2024

| | |
|--|----------------------|
| Taxes et droits de mutations | 186 698,63 \$ |
| Permis émis | 545,00 \$ |
| Inscriptions loisirs & culture | 4 524,00 \$ |
| Inscriptions camp de jour | 3 384,74 \$ |
| Location Pavillon & terrain | 603,50 \$ |
| Publicité journal municipal | 30,00 \$ |
| Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir | 459,51 \$ |
| Revenus divers loisirs – Évènement – Ferme FMG Inc. | |
| Commandite tournoi soccer | 775,00 \$ |
| Revenus divers loisirs – Évènement – Assistance financière Fête National du Québec | 471,00 \$ |
| Ministère des transports – Contrat de déneigement et de déglacage Gd Étangs 4e vers. | 1 666,94 \$ |
| TOTAL – DÉPÔTS | 199 158,32 \$ |

Dépôts Directs

| | |
|---|------------------------|
| Intérêts compte chèques et compte avantage mai 2024 | 5 917,48 \$ |
| Ville de Saint-Hyacinthe – Frais déneigement | 34,04 \$ |
| Loyer bureau de poste mai | 375,00 \$ |
| Ministère de l'Agriculture (MAPAQ) – Remb. taxes municipales 2024 | 1 443 519,01 \$ |
| Ministère des Affaires municipales – Compensation TVQ | 132 623,00 \$ |
| M.R.C. des Maskoutains FDR – Parc intergénération vers. 1/2 | 10 000,00 \$ |
| TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS | 1 592 468,53 \$ |

GRAND TOTAL 1 791 626,85 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mai 2024 pour un montant total de 88 369,68 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mai 2024 au montant total de 79 417,81 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour juin 2024, au montant total de 515 044,11 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mai 2024, au montant de 1 791 626.85 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mai 2024.

– Discussions sur divers dossiers.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- La préparation de la fête de la St-Jean-Baptiste du 23 juin prochain continue
- Il y a 128 inscriptions pour la saison 2024 au camp de jour
- Début des préparations pour la fête de la rentrée

9- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2023

Conformément à l'avis public du 29 mai 2024 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal;

Monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, M.SC. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2023, tel que présenté, indiquant des revenus de 5 249 613 \$, des dépenses au montant de 5 261 932 \$, des affectations et des conciliations fiscales, des amortissements et du remboursement de la dette au montant de 533 650 \$, laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 521 331 \$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 1 698 429 \$, totalisant une répartition des fonds comme suit :

| | |
|---|---------------------|
| Surplus accumulé non affecté : | 1 193 037 \$ |
| Surplus affecté à la vidange des boues : | 59 205 \$ |
| Surplus affecté aux allocations de départ : | 10 759 \$ |
| Surplus affecté au centre Synagri : | 155 428 \$ |
| Budget an prochain (2024): | 280 000 \$ |
| TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2023 : | 1 698 429 \$ |

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

10- AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ VERS LE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 116-06-24

Considérant le surplus au 31 décembre 2023 suite au dépôt du dossier de vérification;

Considérant que les revenus et les dépenses relatifs à l'assainissement des eaux usées doivent être comptabilisés séparément et assignés aux propriétaires desservis par le réseau d'égout sanitaire;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport pour l'ajustement de la réserve de la vidange des étangs aérés pour l'année 2023. Le solde au 1er janvier 2023 de la réserve était de 47 985 \$, une affectation de 43 607 \$ à la vidange des boues a été réalisée en 2023. Le surplus d'opérations au 31 décembre s'élève à 54 827 \$. Le conseil autorise l'affectation de 54 827 \$ au surplus accumulé affecté, portant ainsi le solde de la réserve pour la vidange des étangs aérés à 59 205 \$ pour l'année 2023.

Que le conseil approuve le transfert d'une somme de 2 324 \$ au surplus accumulé et ainsi porté le solde de la réserve pour l'allocation de départ des élus à 10 759 \$ pour l'année 2023.

Que le conseil approuve le transfert d'une somme de 25 586 \$ au surplus accumulé et ainsi porté le solde de la réserve pour l'entretien du Centre Synagri à 155 428 \$ pour l'année 2023.

11- DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS

Afin de me conformer aux exigences de l'article 176.2.2 du Code municipal, à titre de mairesse de la Municipalité de la Présentation, je viens présenter à l'ensemble des contribuables un rapport sur les faits saillants des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023. Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du journal municipal.

12- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 932 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 JUIN 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 117-06-24

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite emprunter par billets pour un montant total de 932 200 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2024, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 227-18 | 251 400 \$ |
| 227-18 | 478 400 \$ |
| 214-17 | 202 400 \$ |

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 227-18 et 214-17, la Municipalité de La Présentation souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 juin 2024;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| 2025. | 73 500 \$ | |
| 2026. | 77 100 \$ | |
| 2027. | 81 200 \$ | |
| 2028. | 85 300 \$ | |
| 2029. | 89 600 \$ | (à payer en 2029) |
| 2029. | 525 500 \$ | (à renouveler) |

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 227-18 et 214-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

13- RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉRO 214-17 ET 227-18 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES RÉOLUTION NUMÉRO 118-06-24

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 juin 2024, au montant de 932 200 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 73 500 \$ | 4,68000 % | 2025 |
| 77 100 \$ | 4,68000 % | 2026 |
| 81 200 \$ | 4,68000 % | 2027 |
| 85 300 \$ | 4,68000 % | 2028 |
| 615 100 \$ | 4,68000 % | 2029 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,68000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 73 500 \$ | 4,75000 % | 2025 |
| 77 100 \$ | 4,55000 % | 2026 |
| 81 200 \$ | 4,45000 % | 2027 |
| 85 300 \$ | 4,40000 % | 2028 |
| 615 100 \$ | 4,40000 % | 2029 |

Prix : 98,73000 Coût réel : 4,75922 %

3 CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT HYACINTHE

| | | |
|------------|-----------|------|
| 73 500 \$ | 4,78000 % | 2025 |
| 77 100 \$ | 4,78000 % | 2026 |
| 81 200 \$ | 4,78000 % | 2027 |
| 85 300 \$ | 4,78000 % | 2028 |
| 615 100 \$ | 4,78000 % | 2029 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,78000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumis-

sion présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de La Présentation accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 juin 2024 au montant de 932 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 227-18 et 214-17. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

14- APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'UPTON – DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC RÉOLUTION NUMÉRO 119-06-24

Considérant qu'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ) ;

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

Considérant que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Considérant que la Municipalité de La Présentation reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui concerne les services de police;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation appuie la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes:

- Au ministère des Affaires municipales (MAMH);
- Au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- À la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- (CPTAQ);
- Au député de Circonscription de Saint-Hyacinthe, Mr Simon-Pierre Savard Tremblay;
 - À la MRC d'Acton Vale;
 - À l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
 - À la Fédération des municipalités du Québec (FQM).

**15- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312-24 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 120-06-24**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Présentation est régie par le *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1) et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QUE les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent également aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat;

ATTENDU QUE les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent également aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à un service de transport collectif qui bénéficie à l'immeuble visé par la demande de permis ou de certificat, à ses occupants ou à ses usagers;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge approprié de se prévaloir des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire prévoir des mécanismes efficaces afin de permettre le développement de la Municipalité en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, conformément à la loi;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 mai 2024, conformément à la loi;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 4 juin 2024, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis de personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité (www.municipalitelapresentation.qc.ca).

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 312-24 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux et qu'il y soit décrété ce qui suit :

➤ VOIR LE TEXTE COMPLET DU RÈGLEMENT

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

16- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 314-24 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS DE SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL

Avis de motion est donné par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une prochaine séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 314-24 concernant les branchements de services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial.

L'objet de ce règlement est de régir les branchements des entrées d'eau, d'égouts sanitaires et pluvial en spécifiant les exigences relatives aux branchements, les permis requis, l'évacuation des eaux usées et pluviales ainsi que les obligations des parties, les entretiens et les dispositions pénales.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**17- AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOS ROUTES – TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU – PARCOURS CYCLABLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 121-06-24**

Considérant que « CIBC Charles-Bruneau » organise un tour cycliste dont le trajet prévoit de traverser la Municipalité et d'ainsi circuler sur le Grand Rang, le 4 juillet 2024;

Considérant que « CIBC Charles-Bruneau » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au ministère des Transports (MTQ) relativement à cette activité ;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les cyclistes qui participeront au Tour cycliste organisé par « CIBC Charles-Bruneau » de circuler sur les routes de la Municipalité, le 4 juillet 2024, selon l'itinéraire fourni par les organisateurs et qui empruntera le Grand Rang, en provenance de Sainte-Madeleine, pour poursuivre leur trajet à Saint-Hyacinthe, conformément au plan remis par les organisateurs;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ à cet effet, car la route visée par cette activité est sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

**18- TRAVAUX DE MARQUAGE DES ROUTES 2024 – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
RÉSOLUTION NUMÉRO 122-06-24**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de marquage de la chaussée a été autorisé par la résolution numéro 97-05-24, adoptée le 14 mai 2024 ;

Considérant les offres reçues suivantes :

| Fournisseur | Montant avec les taxes |
|--------------------------|------------------------|
| Marquage Escali Pro inc. | 27 696,81 \$ |
| Lignes Maska | 32 088,66 \$ |

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de marquage de la chaussée à Marquage Escali Pro inc., au coût de 27 696,81 \$, taxes incluses, selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis.

De considérer les documents remis aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres comme étant le contrat liant les parties pour ce contrat de marquage de la chaussée.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner suite aux présentes.

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement, comme stipulé aux devis.

19- OCTROI D'UN MANDAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE RANG SALVAIL NORD RÉSOLUTION NUMÉRO 123-06-24

Considérant que le Conseil a autorisé des travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Salvail Nord, situé près de la rue Scott par la résolution 47-03-24;

Considérant que dans le cadre de ces travaux, la Municipalité doit mandater un responsable pour la surveillance de chantier;

Considérant l'offre de service reçu du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains au montant estimé de 6 750,50 \$ établi selon 85 heures de surveillance;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat de la surveillance de chantier pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Salvail Nord au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains au montant estimé de 6 750,50 \$ taxes comprises. Le coût réel sera facturé selon le nombre d'heures de surveillance.

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux faits.

Qu'une partie des fonds nécessaires au paiement de ce projet soient pris à même le surplus non affecté de la Municipalité.

20- OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE RANG SALVAIL NORD RÉSOLUTION NUMÉRO 124-06-24

Considérant que le Conseil a autorisé des travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Salvail Nord, situé près de la rue Scott par la résolution 47-03-24;

Considérant que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux;

Considérant les offres reçues suivantes :

| FOURNISSEUR | MONTANT AVEC LES TAXES |
|---------------------------|------------------------|
| Excavation Luc Beauregard | 89 678,40 \$ |
| Bertrand Mathieu | 119 900,00 \$ |

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat du remplacement d'un ponceau sur le rang Salvail Nord à la compagnie Excavation Luc Beauregard au montant de 89 678,40 \$ taxes incluses.

D'autoriser le paiement une fois que les travaux seront terminés;

Qu'une partie des fonds nécessaires au paiement de ce projet soient pris à même le surplus non affecté de la Municipalité.

21- OCTROI D'UN CONTRAT – NIVELAGE DU RANG SALVAIL NORD RÉSOLUTION NUMÉRO 125-06-24

Considérant que des services de nivelage sont requis sur 2.9 km du rang Salvail Nord afin d'améliorer la chaussée;

Considérant l'offre de service de Pavage Maska reçu au montant de 24 806,40 \$ pour une durée estimée des travaux à 30 heures incluant la location de la niveleuse, du rouleau à pierre et du camion-citerne;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat du nivelage du rang Salvail Nord, sur une longueur de 2.9 km à Pavage Maska au montant estimé de 24 806,40 \$ plus les taxes applicables et plus les frais de transports des équipements et de déplacement de la main-d'œuvre s'il y a lieu. Le coût réel sera facturé selon le nombre d'heures de nivelage.

Que les travaux devront être réalisés entre le 10 et le 15 juin 2024.

D'autoriser le paiement une fois que les travaux seront terminés;

Qu'une partie des fonds nécessaires au paiement de ce projet soient pris à même le surplus non affecté de la Municipalité.

22- OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE RANG SALVAIL NORD RÉSOLUTION NUMÉRO 126-06-24

Considérant que la Municipalité va procéder au nivelage du rang Salvail Nord

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter de l'asphalte recyclé afin d'obtenir de bons résultats;

Considérant l'offre reçue d'excavation Luc Beauregard pour l'achat et le transport de matériel;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour l'achat et le transport d'environ 200 tonnes d'asphaltes recyclés au montant de 12,50 \$ la tonne livré plus les redevances.

D'autoriser le paiement une fois que les travaux seront terminés.

**23- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE H-130 RÉGIE PAR UN PIIA – LOT 3 406 806, 575-579, RUE DESMARAIS – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 127-06-24**

Considérant que la municipalité de La Présentation a adopté le règlement 210-24 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux constructions de bâtiments dans le noyau villageois;

Considérant qu'une demande de permis de construction pour 2 bâtiments résidentiels de 3 logements sur le lot 3 406 806 a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de La Présentation;

Considérant que les plans finaux, préparés par Fusion Experts-Conseil inc, ont été soumis par courriel, à l'inspectrice en bâtiment, en date du 21 mai 2024 ;

Considérant que l'implantation et le volume du bâtiment permettent l'aménagement d'espaces verts de superficie significative en cours avant et l'aménagement des espaces de stationnement en cours arrière;

Considérant que l'implantation reculée du bâtiment permet également une intégration harmonieuse des nouvelles constructions à la trame urbaine existante;

Considérant que les matériaux utilisés sont de qualités, durables et que malgré leur composition, l'apparence de « grain de bois » projeté permettra l'intégration harmonieuse du bâtiment;

Considérant que la toiture à quatre versants des bâtiments projetés permettra une hauteur moindre, donc une meilleure uniformité avec les bâtiments du secteur tout en permettant un aménagement moins cloisonner et plus éclairer;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme transmise au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 21 mai 2024;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de permis de construction pour 2 bâtiments résidentiels de 3 logements, tel qu'illustré aux plans étudiés par le CCU sur le lot 3 406 806 (575-579, rue Desmarais).

**24- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR UNE PARTIE DES LOTS 4 088 544 ET 4 088 545, 513, RUE DE L'ÉGLISE – PROJET INTÉGRÉ – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 128-06-24**

Considérant que la demande de dérogation mineure concerne la construction de 2 bâtiments résidentiels de 4 logements, partageant un lot commun ;

Considérant que le chapitre 17 du règlement d'urbanisme portant sur les projets intégrés précise que le taux d'occupation au sol maximal des allées de circulations et des espaces de stationnements, pour un projet intégré, est de 30% ;

Considérant que l'implantation proposée suggère un taux d'occupation au sol des allées de circulations et des espaces de stationnements de 33,2% ;

Considérant que la réglementation municipale exige également un mi-

nimum de 2 cases de stationnements par logement, localisés en cours arrière ou latéral et que la largeur de l'accès aux stationnements soit d'au minimum 7 mètres ;

Considérant que le projet ne porte pas préjudice aux propriétés voisines ;

Considérant que l'application du règlement porte un sérieux préjudice au demandeur ;

Considérant les recommandations du CCU en date du 25 mars 2024;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure autorisant l'aménagement des allées de circulations et des espaces de stationnements totalisant au maximum 33,5%, soit 3,5% de plus que l'article 17.7 du règlement d'urbanisme autorise.

25- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA MODIFICATION DES LOTS 6 358 059 ET 6 358 060, RUE CHARLES-A. GAUTTIER – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU

Ce point a été retiré de la séance et sera reporté à une séance ultérieure.

**26- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE HORS-TERRE, EN COUR AVANT SECONDAIRE AU 491, PETITS-ÉTANGS (LOT 3 699 069) – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 129-06-24**

Considérant que la demande consiste à autoriser l'implantation d'une piscine hors terre de 21 pieds dans la cour avant secondaire ;

Considérant que les articles 16.4.1 et 16.9.4.1 du règlement d'urbanisme précisent qu'une piscine installée dans la cour avant secondaire doit avoir une marge de recul minimale de 4,5 mètres ;

Considérant que l'implantation proposée suggère une marge de recul d'environ 1,6 mètre ;

Considérant que la disposition des bâtiments sur le terrain ne permet pas l'aménagement d'une piscine ailleurs sur la propriété ;

Considérant que le projet pourrait porter préjudice aux propriétés voisines ;

Considérant que l'application du règlement porte un sérieux préjudice au demandeur ;

Considérant les recommandations du CCU en date du 21 mai 2024;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure visant l'implantation d'une piscine, dans la cour avant secondaire, à une distance minimale de 1,5 mètre de l'emprise du chemin public (Lasnier) exclusivement pour l'aménagement d'une piscine hors terre.

**27- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 130-06-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence ;

Attendu que le conseil souhaite retirer l'obligation de recouvrir les aires de stationnement et les allées de circulation d'un revêtement perméable, dans un projet intégré ;

Attendu que le conseil a tenu une consultation publique le 14 mai 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et qu'il n'a reçu aucun avis de personnes et organismes intéressés;

Attendu que le second projet de règlement a été soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, et qu'aucune demande n'a été déposée au bureau municipal ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 311-24 décrété et statué ce qui suit:

➤ VOIR LE TEXTE COMPLET DU RÈGLEMENT

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

28- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

29- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC

- Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 8 mai 2024
- Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 mars 2024
- Ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 23 avril 2024
- Procès-Verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 23 avril 2024
- Résolution numéro 2024-05-145 – Règlement 24-648 de contrôle intérimaire relatif aux éoliennes – Création d'une commission
- Projet de règlement numéro 24-649 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

- Résolution 8854-05-2024 – Appui à la Municipalité d'Upton - Révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

- résolution numéro 24-05-104 – Demande de révision - Loi sur la fiscalité municipale – taxes - Sûreté du Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE

- Résolution numéro 151-05-2024 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Obligation au devoir d'adoption d'un PIIA par les municipalités – Demande de reconsidération par le gouvernement du Québec
- Résolution 139-05-2024 – Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec - Appui

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

- Résolution numéro 2024-05-115 – MRC de Drummond – Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond MRC 773-1 avis - Appui

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

- Résolution numéro 2024-05-114 – Demande d'appui MRC des Maskoutains – Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond MRC-773-1

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID

- Résolution numéro 2024-05-073 – Demande d'appui de la municipalité de Yamaska pour le programme RECIM

MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

- Résolution numéro 2024-059 – Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec - Appui

30- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

31- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 131-06-24

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 13.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

ERRATUM

Dans le journal du mois de mai dernier, à la page 3, une erreur s'est glissée dans le calendrier du mois concernant les gros rebuts. **La prochaine collecte de gros rebut est le 10 juillet** et non le 26 juin.

Nous sommes désolés de cet inconvenient.

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Chères Présentationnoises,
Chers Présentationnois,

Le Code municipal du Québec prévoit diverses obligations pour une municipalité et un conseil municipal. Parmi ces obligations, la mairesse doit vous présenter annuellement les faits saillants du rapport financier de la dernière année. Conséquemment, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2023. Cet exercice de reddition de comptes sur les finances municipales vise à vous informer, en toute transparence des choix financiers qui ont guidé nos décisions au cours de la dernière année et de la situation financière actuelle. Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, elle comprend la rémunération des élus municipaux à la section S-45 du rapport. Les états financiers 2023 ont été vérifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et déposés à la séance du conseil municipal du 4 juin 2024. Ce rapport sera publié dans le journal municipal et sur le site internet de la Municipalité.

1. RAPPEL SOMMAIRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

Le rapport financier pour l'année 2023, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ont été déposés au Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 juin 2024.

Le rapport financier indiquait, au 31 décembre 2023, des revenus de 5 249 613 \$, des dépenses de 5 261 932 \$, des affectations et conciliations à des fins fiscales, des amortissements et du remboursement de la dette au montant de 533 650 \$ laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 521 331 \$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 1 193 037 \$, totalisant une répartition des fonds comme suit :

- Surplus accumulé non affecté : 1 193 037 \$
- Surplus affecté pour vidange des boues : 59 205 \$
- Surplus affecté pour allocation de départ des élus : 10 759 \$
- Surplus affecté au centre Synagri 155 428 \$
- Budget an prochain (2024) 280 000 \$

TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2023 : 1 698 429 \$

La vidange des étangs aérés a été réalisée en 2023, le coût pour effectuer ces travaux a été de 43 607.71 \$ et pris à même le fonds du surplus affecté pour vidange des boues.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

- Continuité du projet de construction de deux (2) terrains de tennis permanents ;
- Remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts des rues Gagnon et Giasson ;
- Aménagement de deux (2) terrains de volleyball et obtention d'une subvention de 18 000 \$ du Fonds de développement rural de la M.R.C. des Maskoutains ;
- Acquisition d'une zamboni et obtention d'une subvention de 18 389 \$ du Carnaval d'hiver La Présentation.

2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions du Code municipal, voici l'état de la rémunération mensuelle versée aux membres du Conseil pour l'exercice de leur fonction, au cours de l'année 2023 :

| | Maire | Conseillers | Conseiller délégué |
|---|--------------------|------------------|--------------------|
| Municipalité | | | |
| Rémunération de base | 2 050.78 \$ | 512.67 \$ | |
| Allocation non imposable | 1 025.34 \$ | 256.39 \$ | |
| SOUS-TOTAL | 3 076.12 \$ | 769.06 \$ | |
| Municipalité régionale de comté | | | |
| Rémunération de base | 588.25 \$ | | |
| Allocation non imposable | 294.13 \$ | | |
| SOUS-TOTAL | 882.38 \$ | | |
| Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains | | | |
| Rémunération de base | | | 178.29 \$ |
| Allocation non imposable | | | 67.61 \$ |
| SOUS-TOTAL | | | 245.90 \$ |
| 4 973.46 \$ | 3 958.50 \$ | 769.06 \$ | 245.90 \$ |

RAPPORT DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

Louise Arpin, Mairesse

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Entrée en vigueur du règlement numéro 310-24 « Règlement remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 310-24 intitulé « Règlement remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

L'objet de ce règlement de mettre à jour le règlement sur les PIIA existant. Le nouveau règlement sera applicable aux secteurs et bâtiments suivants : Noyau villageois, Zone H-125 (Impasse des Boisés), Zones H-126 et H-127 (rue Lépine), tous les bâtiments patrimoniaux, tout projet intégré et tous les immeubles localisés sur un coin de rue (dans le périmètre urbain).

Il a été soumis à la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains (MRC) qui a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 29 mai 2024, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 30 mai 2024

Josiane Marchand

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Entrée en vigueur du règlement numéro 302-23 « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106 ».

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 302-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des modifications au chapitre 17 portant sur les projets intégrés ainsi que de modifier la délimitation de la zone CH-106 ».

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications au chapitre 17 concernant les projets intégrés, notamment la définition, le nombre de bâtiments minimal, les aires de stationnement et la plantation d'arbres ;
- D'inclure une partie du lot 6 088 544 (environ 616,3 mètres carrés) et une partie du lot 6 088 545 (environ 1063,9 mètres carrés) qui était dans la zone CH-101, dans la zone CH-106 ;
- De modifier les usages autorisés dans la zone CH-106.

Il a été soumis à la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains (MRC) qui a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 29 mai 2024, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 07 juin 2024

Josiane Marchand

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Entrée en vigueur du règlement numéro 303-23 « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations ».

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 303-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation, de permettre les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H-130 et de modifier les normes encadrant les résidences deux générations ».

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications aux articles 9.4.9 et suivants concernant les usages complémentaires à une habitation (abrogé);
- D'autoriser l'usage Activité récréative extérieure intensive, complémentaire à une habitation, dans les zones A-301 à A-308 (Zone agricole dynamique) (abrogé) ;
- D'autoriser l'usage Habitation unifamiliale en rangée dans la zone H-130 (rue Desmarais) (abrogé);
- De modifier les conditions d'utilisation d'un logement deux génération afin de se conformer aux normes appliquées par nos évaluateurs municipal.

Il a été soumis à la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains (MRC) qui a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 29 mai 2024, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 07 JUIN 2024

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Entrée en vigueur du règlement numéro 307-24 « Règlement modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des ilots et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets ».

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 307-24 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'identifier le territoire municipal qui est sujet au phénomène des ilots et décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets ».

L'objet de ce règlement est de d'identifier les parties du territoire du périmètre urbain de La Présentation qui sont sujet aux îlots de chaleur et de décrire les mesures permettant d'en atténuer les effets. À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau en 2021, la municipalité doit inclure à son plan d'urbanisme la notion d'îlot de chaleur avant le 25 mars 2024.

Il a été soumis à la Municipalité régionale de Comté des Maskoutains (MRC) qui a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 29 mai 2024, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 07 JUIN 2024

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30, le mardi 2 juillet 2024, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant du bâtiment résidentiel sis au 127, rue Morin.

La demande concerne la marge de recul avant du bâtiment principal sis au 127, rue Morin (lot 3 405 433). Le bâtiment principal existant est implanté à une distance de 7,71 mètres de l'emprise du chemin publique. La grille de spécification de la zone H-116, constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81, spécifie que la marge de recul avant minimale doit être de 9 mètres. La demande vise donc à régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 7,71 mètres, comme illustré sur l'extrait du certificat de localisation suivante :



Extrait du Plan de localisation : Préparé par Francois Malo, Arpenteur – 29 mai 1998

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2024, à compter de 19 h 30 au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 14 JUIN 2024

Julie Roy, Greffière-trésorière adjointe

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30, le mardi 2 juillet 2024, à la salle du Conseil, située au 772, rue principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant du bâtiment résidentiel sis au 789, rang Salvail Sud.

La demande concerne la marge de recul avant du bâtiment principal sis au 789, rang Salvail Sud (lot 4 816 032). Le bâtiment principal existant est implanté à une distance de 9,79 mètres de l'emprise du chemin publique. La grille de spécification de la zone A-303, constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81, spécifie que la marge de recul avant minimale doit être de 10 mètres. La demande vise donc à régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 9,79 mètres, comme illustré sur l'extrait du certificat de localisation suivant :



Extrait du Plan de localisation : préparé par Richard Dion, Arpenteur – 3 juillet 2014

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2024, à compter de 19 h 30 au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 14 JUIN 2024

Julie Roy, Greffière-trésorière adjointe



UTILISATION DE L'EAU POTABLE



**NOUVELLE
RÈGLEMENTATION**

| Arrosage de pelouse, jardin et végétaux | Heures | Adresses PAIRS | Adresses IMPAIRS |
|--|---|--------------------------|----------------------------|
| Arrosage avec un boyau d'arrosage muni ou non d'une lance / pistolet / tourniquet | Entre 6 h et 8h 19h à 21h | Jours PAIRS | Jours IMPAIRS |
| Arrosage à la main avec un contenant d'eau plus 40 litres | Autorisé en tout temps | | |
| NOUVELLE plantation - avec PERMIS (20\$) : Tourbe, ensemencement ou plantation végétaux | Autorisé en tout temps Permis valide pour 15 jours | | |
| Lavage de véhicules à l'aide d'un boyau muni d'une lance / pistolet | Heures | Adresses PAIRS | Adresses IMPAIRS |
| Lundi au vendredi | Entre 7 h et 9h 19h à 21h | Jours PAIRS | Jours IMPAIRS |
| Samedi, dimanche et jours fériés | Autorisé en tout temps | | |
| Lavage à la main avec un contenant d'eau plus 40 litres | Autorisé en tout temps | | |

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous au 450-796-2317 poste 1804 ou à secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

TRAVAUX BRUYANTS

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200
APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

ARTICLE 43 - TRAVAUX BRUYANTS

Entre 22 heures et 7 heures, il est interdit à toute personne d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage, notamment mais non limitativement :

- 1° scier ou fendre du bois;
- 2° tondre le gazon;
- 3° faire de la soudure;
- 4° effectuer des travaux de menuiserie, de débosselage ou de mécanique.

Le présent article ne s'applique pas aux travaux de déneigement, ni aux travaux d'utilité publique, lorsque ceux-ci sont nécessaires pour cause de sécurité publique ou pour effectuer des réparations et à toute entreprise qui abat un arbre ou qui exécute des travaux par mesure de sécurité.

BIENVENUE

La Municipalité La Présentation souhaite cordialement la bienvenue aux nouveaux locataires et propriétaires de notre municipalité.

N'hésitez pas à consulter notre site internet
www.municipalitelapresentation.qc.ca,
à aimer notre page Facebook
<https://www.facebook.com/loisirs.lapresentation>
ou à nous contacter au bureau municipal
au 450 796-2317 poste 1804 pour recevoir de
l'information sur les services offerts.

Les employés municipaux
se feront un plaisir de vous renseigner.



LE 4^e VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2024 ÉCHÉANCE : LE 18 JUILLET 2024

Veillez prendre note que le 4^e versement du compte de taxes foncières municipales est requis pour le 18 juillet 2024.

MODES DE PAIEMENT POUR ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES :



Via le site Internet de votre institution financière

Certaines institutions financières offrent le service de paiement par Internet. Vous devez vous informer auprès de celles-ci pour l'adhésion à ce service. Si vous payez via le site Internet de votre institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Dans la plupart des institutions financières participantes

Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par guichet automatique

Si vous payez au guichet automatique d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.

Par la poste

Vous pouvez également nous faire parvenir votre paiement par la poste, avec les coupons de paiement appropriés. Assurez-vous de nous acheminer votre chèque en respectant les délais de paiement.

Au comptoir du Bureau municipal

Les paiements peuvent être faits directement au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, soit en argent, par chèque personnel, chèque visé, mandat postal ou bancaire.

Prenez note que les taxes scolaires, émises en date du 1^{er} juillet de chaque année, sont payables par le Centre de service scolaire de Saint-Hyacinthe et pas à la Municipalité.

SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION À LA POPULATION

La Municipalité a mis en fonction un système permettant d'alerter la population en cas d'urgence et pour transmettre aussi des informations d'intérêt public. La plupart des citoyens se sont inscrits et nous vous en remercions.

Il serait utile que votre adresse électronique soit également inscrite à votre dossier afin de vous contacter par courriel lorsque le message n'est pas urgent.

Pour créer ou compléter votre dossier, veuillez vous rendre sur le site Web de la Municipalité à l'adresse : www.municipalitelapresentation.qc.ca afin de cliquer sur le téléphone rouge qui défile À LA UNE.

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Avec l'arrivée de la période estivale et des périodes de sécheresse, nous devons réfléchir à des solutions durables afin d'économiser l'eau potable.

L'eau est une ressource épuisable qu'il faut préserver. Lorsque vous utilisez l'eau potable, pensez à rationner vos opérations pour **éviter le gaspillage**. Vous contribuerez ainsi à réduire les dépenses reliées à la production d'eau potable. Car oui, **il est important de rappeler que cette dernière à un coût et que tous seront gagnants à l'économiser.** Ainsi nous avons tous avantage à modifier certains comportements.

Pensez à utiliser un baril récupérateur d'eau

En récupérant l'eau, vous diminuez la consommation d'eau potable durant la saison estivale et surtout durant la période de canicule. Cette eau peut vous servir pour arroser votre jardin, vos fleurs et autres végétaux en tout temps.

La Municipalité La Présentation offre un programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur de pluie. Voir tous les détails sur notre site internet.

UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

CHAPITRE 4.1 – UTILISATION ET VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

- 25.1 L'utilisation et la vente des pièces pyrotechniques des classes 7.2.1, 7.2.2 et 7.2.5 sont autorisées sur le territoire de la municipalité, selon les conditions et restrictions prévues au présent chapitre.
- 25.2 L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes :
- l'utilisateur doit être âgé de 18 ans ou plus, sauf dans le cas des capsules pour pistolets-jouets;
 - le terrain doit être libre de tout matériau ou débris, de façon à éviter les risques d'incendie;
 - la vitesse du vent ne doit pas être supérieure à 30 kilomètres à l'heure;
 - le terrain doit mesurer une superficie minimum de 30 mètres par 30 mètres dégagé à 100 %;
 - la zone de lancement et de dégagement doit être à une distance minimum de 15 mètres de toute maison, bâtiment, construction et champ cultivé.
- 25.3 La vente de pièces pyrotechniques de la classe 7.2.1 est autorisée aux conditions suivantes:
- la vente doit se faire à une personne ayant 18 ans ou plus, sauf dans le cas des capsules pour pistolets-jouets;
 - la vente doit être conforme à la *Loi sur les explosifs* (S.R., ch.E-15);
 - lorsqu'ils sont exposés pour fins de vente, les lots de pièces ne doivent pas dépasser 25 kg et ils doivent être montrés dans un emballage ou un autre récipient approprié à l'écart des marchandises inflammables et à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur directe.
- 25.4 L'utilisation des pièces pyrotechniques de la classe 7.2.2 doit recevoir l'autorisation de l'inspecteur municipal et est sujette au respect des conditions suivantes :
- la mise à feu doit être effectuée par un artificier reconnu qui doit assurer la sécurité des feux d'artifice;
 - l'artificier doit fournir à l'inspecteur municipal la preuve qu'il a l'autorisation du propriétaire et du locataire du terrain où se fera le lancement des pièces pyrotechniques, ainsi que du propriétaire ou du locataire du terrain qui sera utilisé pour les retombées des pièces pyrotechniques;
 - l'artificier doit fournir un schéma du terrain où se fera le feu d'artifice pour prévoir l'aire de lancement, l'aire de dégagement et de retombée, le périmètre de sécurité et les espaces occupés par le public;
 - l'artificier doit également fournir le plan de la sécurité prévu pour le déroulement des activités;
 - l'usage de pétards est interdit.
- 25.5 La vente de pièces pyrotechniques de la classe 7.2.2 est interdite sur le territoire de la municipalité, sauf aux personnes autorisées par la *Loi sur les explosifs* (S.R., chap. E-15).
- 25.6 L'utilisation de pièces pyrotechniques de type « articles de théâtre » faisant partie de la classe 7.2.5 doit recevoir l'autorisation de l'inspecteur municipal et est sujette au respect des conditions suivantes :
- le bâtiment doit être conforme au *Code national de la prévention incendie*, au *Code national du bâtiment* et à la *Loi sur les édifices publics*;
 - le spectacle doit être supervisé et être sous la responsabilité d'un technicien artificier spécialisé pour les spectacles à effets spéciaux. Le technicien artificier doit fournir à l'inspecteur municipal le permis d'artificier et les autorisations du propriétaire et des propriétaires des terrains avoisinants qui autorisent la tenue de l'événement;
 - le technicien artificier doit fournir le plan de sécurité pour le déroulement de l'activité.



La municipalité souhaite sensibiliser ses citoyens à l'importance de placer correctement son bac roulant lors des collectes!

Il est important que votre bac roulant soit mis en **BORDURE** de la rue, **DANS VOTRE** entrée privée.

Le bac ne doit en aucun temps empiéter dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable

OUI



NON



MERCI POUR VOTRE COLLABORATION



MUNICIPALITÉ LA PRÉSENTATION BUDGET PARTICIPATIF

Jeunesse 2025

QU'EST CE QUE C'EST ?

Le budget participatif jeunesse permet aux **jeunes citoyens âgés de 14 à 19 ans** d'utiliser une partie du budget d'investissement de la Municipalité pour **réaliser des projets**.

Les jeunes citoyens proposent un projet pour **un maximum de 5 000\$** puis les citoyens pourront voter pour leurs projets préférés. Les 3 projets ayant reçu le plus de votes seront déposés au comité de sélection.



LES OBJECTIFS :

- ➔ Permettre aux citoyens d'être initiateur de projet et de soumettre leurs idées d'investissement pour répondre aux besoins de la communauté;
- ➔ Créer une nouvelle dynamique de collaboration entre les citoyens, les élus et les fonctionnaires municipaux;
- ➔ Familiariser les citoyens jeunesse au processus budgétaire;
- ➔ Développer une culture de participation citoyenne.

POUR PARTICIPER TU DOIS :

Être **résident** de La Présentation

Avoir entre **14 et 19 ans**

Réaliser le projet **sur le territoire** de la Municipalité La Présentation

LES ÉTAPES :

Date de mise en candidature des projets :

Entre le 1er juillet et le 30 août 2024

Dépôt des mises en candidature :

Séance du Conseil du 3 septembre 2024

Étude des mises en candidature :

Septembre 2024

Annnonce de la décision du comité :

Séance du Conseil du 1er octobre 2024

Réalisation du projet :

Année financière 2025

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection prendra les 3 projets ayant reçu le plus de votes et ils seront analysés afin de choisir quel projet sera réalisé en 2025!

Le comité de sélection se réserve le droit de proposer des modifications à un projet afin de le rendre conforme aux normes municipales.

Si le projet n'est pas conforme aux exigences de la Municipalité, il se verra refusé.

Le comité se réserve le droit de ne pas réaliser de projet si les projets déposés sont incomplets.

Le projet retenu sera réalisé en collaboration avec la Municipalité

RÈGLEMENTS ENCADRANT LE PROJET SOUMIS :

- Le projet ne doit pas être déjà prévu au budget de la Municipalité;
- Le formulaire de dépôt de projet doit être dûment rempli (disponible sur notre site internet);
- Le porteur du projet doit avoir trouvé au moins 1 partenaire qui appuiera le projet soit en ressource matériel, financier ou en service;
- Le porteur doit réaliser entièrement le projet avec ses propres moyens. S'il a besoin d'un soutien de la part de la Municipalité pour la réalisation du projet, il doit indiquer les tâches à être effectuées par la Municipalité dans le document de dépôt de projet;
- Le projet ne doit pas engendrer des frais récurrents ou d'entretien trop élevés;
- Le projet doit avoir lieu sur un terrain appartenant à la Municipalité;
- Le projet doit être réalisé au courant de l'année 2025;
- Le budget maximum offert par la Municipalité est de 5 000\$.



Pour obtenir de plus amples informations, contactez Marie-Soleil Gaudreau, Coordonnatrice des Loisirs au 450-796-2317 poste 1805 ou par courriel à loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

Avec le beau temps, l'envie de faire un feu vous brûle ?

Avant de craquer l'allumette, n'oubliez pas de respecter les normes de sécurité.

Il est interdit de brûler du caoutchouc, des pneus, des déchets de construction, des produits dangereux ou polluants, des ordures, des accélérateurs ou des combustibles inflammables.

Il est interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée, les étincelles ou les odeurs.

Ayez toujours une personne responsable à proximité, avec l'équipement nécessaire pour maîtriser le feu.

Évitez de faire un feu extérieur par grands vents ou période de sécheresse.

Ne quittez les lieux que lorsque le feu est entièrement éteint.

Respectez les dimensions maximales du feu et les distances de dégagement :

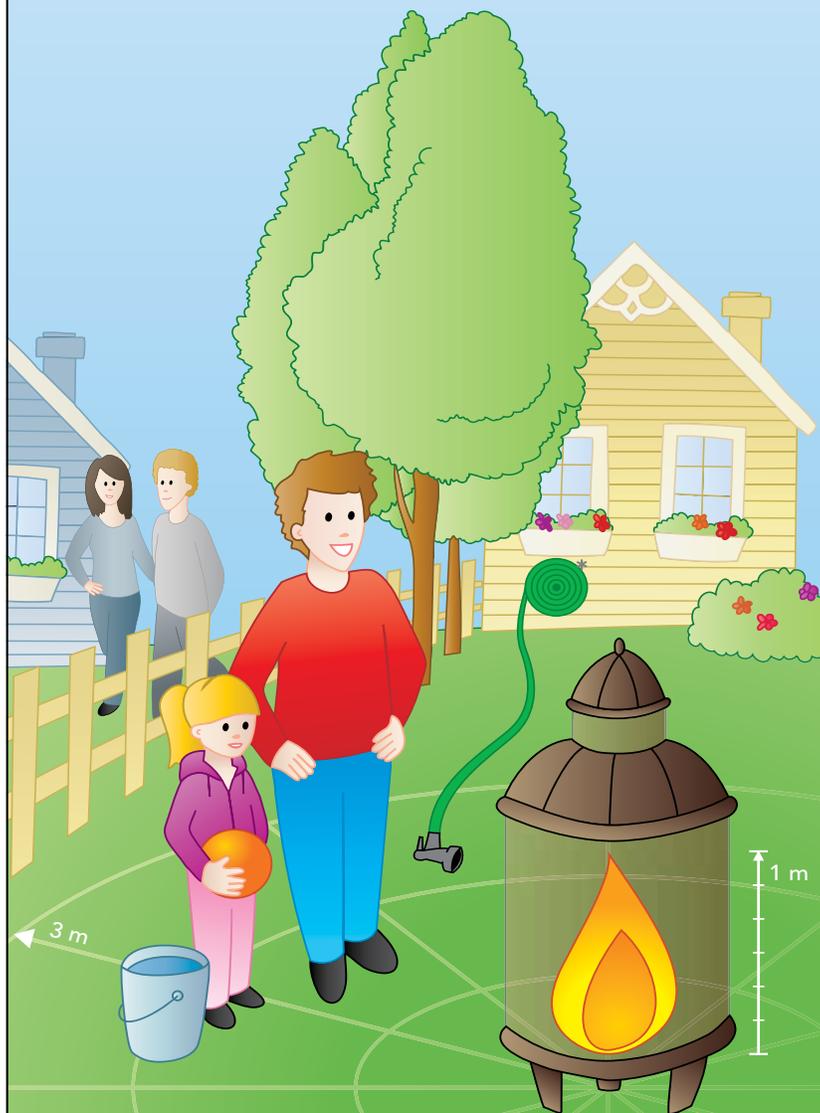
FEUX DE PLAISANCE

| ZONE URBAINE | ZONE RURALE |
|--|-------------------------------|
| - avec FOYER CONFORME obligatoire | - avec foyer ou à ciel ouvert |
| - dégagement de 3 m | - 1 m de hauteur ou moins |
| - sans permis | - dégagement de 10 m |
| | - sans permis |

FEUX DE NETTOYAGE (feuilles, branches)

| ZONE URBAINE | ZONE RURALE |
|-----------------------------------|--|
| - PERMIS obligatoire | - PERMIS obligatoire |
| - exigences de sécurité à évaluer | - 2,5 m de hauteur ou moins |
| | - 25 m ² de superficie ou moins |
| | - 60 m de dégagement |

Les pompiers sont autorisés à éteindre un feu en tout temps si la situation le requiert.

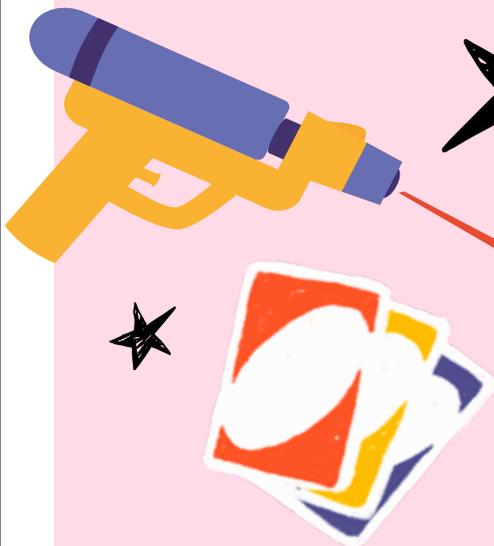


Pour plus d'informations ou pour obtenir un permis, contactez votre municipalité au 450 796-2317.

Soirée lasertag et jeux de société

Vendredi 28 juin à 18 h

Soirée animée par de dynamiques animateurs
de la Maison des Jeunes des Quatre-Vents

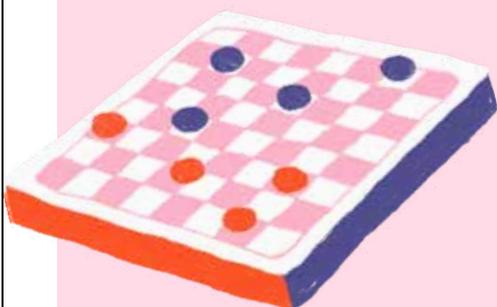


C'est gratuit!
**Venez passer un bon
moment en famille!**

Centre Synagri
Centre Synagri est le 870
rue Principale La
Présentation JOH 1B0

Sur place :
Collation et grande
variété de jeux!

**Soyez des
nôtres!**



MDJ
QUATRE-VENTS

Atelier parents-enfants
GRATUIT présenté par



QUELLES MATIÈRES VONT DANS QUEL BAC?

Une activité pour en apprendre
plus sur le tri des matières
tout en s'amusant!



**Le jeudi 4 juillet 2024
de 10 h à 11 h**

**À la bibliothèque d'Acton Vale
Au 1093, rue Saint-André**



**Apportez-nous
les matières qui
soulèvent des
questions!**



Inscription obligatoire au 450 546-2703 poste 252
ou biblio@ville.actonvale.qc.ca



Pour information
www.riam.quebec
450 774-2550



PENSEZ À DONNER VOS ARTICLES AVANT LA PROCHAINE COLLECTE DE GROS REBUTS !!

Pour éviter que les gros rebuts ne se retrouvent à l'enfouissement, on peut facilement les vendre en ligne ou en faire don à un organisme de charité !



10 juillet 2024

Consultez votre calendrier pour connaître les dates de la deuxième collecte de gros rebuts 2024.

| | |
|--|--|
| <p>Encombrants acceptés: Tables, chaises, cuisinières, canapés, lits, bureaux, laveuses, sècheuses, toilettes, évier, jouets et équipements sportifs volumineux, tapis attachés, etc.</p> | <p>Résidus refusés: Résidus domestiques dangereux, pneus, pierres, résidus agricoles, matériaux de construction, pièces de véhicules, appareils de réfrigération, téléviseurs, béton, boîtes de carton.</p> |
|--|--|

Les amoncellements de petits objets ne seront pas ramassés.



Pour information
www.riam.quebec
450 774-2550



VOUS DÉMÉNAGEZ? DITES « AU REVOIR » À VOS BACS BRUNS ET VERTS!



Des bacs vous attendent à votre nouvelle adresse. Si ce n'est pas le cas, communiquez avec votre municipalité.

Bon déménagement !



**PARRAINAGE CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS**



Bénévoles recherchés!

450 774-8758 parrainagecivique.org



PRÉVENIR LES RISQUES LORS D'UN DÉMÉNAGEMENT



Vous emménagez dans une nouvelle demeure ?

VOICI QUELQUES RAPPELS LIÉS À LA SÉCURITÉ INCENDIE :



- Vérifiez les piles des avertisseurs de fumée et assurez-vous de sa présence à chaque étage et dans toutes les chambres.
- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) si vous avez un appareil de chauffage (mazout, kérosène, pétrole, gaz ou propane), un foyer ou un poêle à bois ainsi qu'un garage annexé à la résidence.
- Achetez et installez un extincteur portatif.
- Établissez un plan d'évacuation et pratiquez-le en famille.
- Laissez une distance de dégagement d'un mètre autour des panneaux électriques.

.....

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique

Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe
450 778.8300 poste 8559 | prevention-incendie@st-hyacinthe.ca



 **Ville de
Saint-Hyacinthe**
Technopole agroalimentaire



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

NOUS SOMMES LÀ CET ÉTÉ !



Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) sont disponibles pour vous tout l'été ! Toujours situé au centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton, il n'y a que durant la semaine du 15 juillet 2024 où les services seront en vacances estivales.

Que ce soit pour un retour aux études à l'automne 2024 ou un projet professionnel à plus long terme, il nous fera plaisir de vous accompagner dans votre parcours.

Vous rencontrerez peut-être Audrey lors des Matinées gourmandes en partenariat de la MRC des Maskoutains afin d'en connaître davantage sur nos services gratuits. Vous avez accès aux services directement au bureau municipal de votre municipalité ou, si vous préférez, nous pouvons également faire les rencontres à nos bureaux à Saint-Hyacinthe ou Acton Vale. Nous sommes enthousiastes à aller à votre rencontre cet été et n'hésitez pas à venir poser vos questions!

Audrey Gatineau,
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731



Une 2^e vie pour des tours de communication

Saint-Hyacinthe, le 23 mai 2024 – Le Réseau Internet Maskoutain (RIM) est fier d'annoncer que des tours de communication et leurs équipements seront envoyés au Cameroun où ils pourront de nouveau être utiles dès que les fonds auront été rassemblés pour en assurer le transport. La valeur de ce don de l'organisme sans but lucratif est estimée à près de 50 000 \$.

Le RIM a vu son mandat initial évoluer grandement au fil des ans, chaque fois qu'une nouvelle technologie apparaissait dans son secteur d'activité. À titre de rappel, il a été constitué en 2009, à l'initiative du conseil de la MRC des Maskoutains. Son mandat était d'assurer l'accès au service Internet haute vitesse à l'ensemble de la population résidant sur le territoire de la MRC, avec l'aide des technologies appropriées.

« Ce projet émane de la volonté de RIM de redonner vie à ces tours qui ne sont plus d'aucune utilité ici, mais qui sont toujours fonctionnelles et pourront être d'une grande utilité ailleurs », indique M. Serge Phaneuf, chargé de projet au RIM.

En effectuant des recherches pour trouver qui pourrait bénéficier de ces tours et de leurs équipements, un contact a été établi entre l'organisme maskoutain et M. Pierre Riverin, ainsi qu'avec M. Simon Pierre Nyamsi et sa conjointe, Mme Emma Prisca Ndenmeko, un couple de Camerounais qui vit à Saint-Hyacinthe depuis une dizaine d'années.

Le matériel de communication sera livré à Makénéne d'où le couple est originaire et il permettra notamment d'offrir gratuitement une connexion Internet aux 1 500 élèves du Lycée de cette ville d'un peu plus de 20 000 habitants où 74 % d'entre eux sont des jeunes.

Une campagne de sociofinancement, Connecter les coeurs, connecter les mondes!, a été lancée sur [GoFundMe](#) afin de récolter les 25 000 \$ nécessaires pour le transport des tours. Une deuxième phase de ce projet humanitaire consistera à construire un centre communautaire pour les jeunes de Makénéne.



PARRAINAGE CIVIQUE

Créateur d'amitiés
qui font du bien!

Bénévoles recherchés!

**INSCRIS-TOI
AVEC TES
AMIS (ES)!**

Pour la

CUEILLETTE DE FRAISES

Ferme Gadbois
 (450) 792-5112

889 Rang St-Amable,
Saint-Barnabé-Sud,
à 5 min de St-Hyacinthe

**Il reste un espace
pour votre annonce ici...**

Contactez-nous au :

4 5 0-7 9 6-2 3 1 7

De la conception à la livraison !

impressions
KLM

450.795.3219
info@impressionsklm.com
impressionsklm.com

125, de la Tendresse
Sainte-Madeleine, QC
J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal

Sunwatt Ltée

**MEUBLES DE PATIO EN BOIS
NEUFS ET DÉMONSTRATEURS**
Directement du manufacturier importateur

ENGRAIS BIO • CIRE SUNWAX
Tout au prix du gros (négociable)

Heures d'ouverture :
du lundi au mercredi, de 12 h à 16 h

Jean-Paul Beaudry
450 778-3501, poste 222
jpbeaudry@sunwatt.ca
999, rue Lemire, Saint-Hyacinthe

- PLANIFICATION FINANCIÈRE
- STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT
- PLANIFICATION FISCALE
- ASSURANCES
- PLANIFICATION SUCCESSORALE

VOS
OBJECTIFS FINANCIERS
SONT UNIQUES.



VOTRE CONSEILLER FINANCIER DEVRAIT L'ÊTRE AUSSI.

Olivier L'Heureux, Adm.A, PL.Fin, MBA, BIL, CIM, FCSI
Conseiller en placement et planificateur financier,
Gestion de capital Assante ltée
Tél.: 450.502.4744
olheureux@assante.com
1200, rue Daniel-Johnson Ouest, bureau 4000
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7K7
lheureuxgestionprivee.com

Jacob Chamberland
Conseiller en Placement
Gestion de capital Assante ltée
Conseiller en sécurité financière
Services de succession et d'assurances Assante inc.
Tél.: 450.779.5656
jchamberland@assante.com



Gestion de capital Assante ltée est membre du Fonds canadien de protection des épargnants et de l'Ordre canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Les produits et services d'assurance sont fournis par les Services de succession et d'assurances Assante inc.



Cantine
LA PRÉSENTATION

NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE

Salle à dîner intérieure

POUR LES HEURES D'OUVERTURE,
SUIVEZ-NOUS SUR Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271

Esthétique Guylaine

ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0
Guylaine Lestage propriétaire

LES ENTREPRISES

B.J.B. inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

**Steve Joyal Cell :
450.278.5995**

**Jacques Joyal Cell :
450.771.8600**

**À VOTRE SERVICE DEPUIS
PLUS DE 35 ANS**

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE




VOTRE RÊVE, MA MISSION
pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

MICHEL DROUIN
Courtier immobilier résidentiel et commercial

514 296-2085
michel-drouin.com

Résident depuis **20** ans

michel.drouin@remax-quebec.com



Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

450 464-1000
170, Serge-Pepin, Belœil



UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE?

Saint-Hyacinthe Technopole est **LE GUICHET UNIQUE** pour vos projets industriels, commerciaux et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS
450 774-9000 | 1 877 505-1246
st-hyacinthetechnopole.com




Joanie RICHARD
Pharmacienne-proprétaire

Livraison gratuite dans la région

Services professionnels sur place :
Vaccination, injection de médicaments, lavage d'oreille, dépistage du streptocoque, santé voyage, traitement de conditions mineures, ajustement de la médication et plus encore!

Prenez RDV sur clicsante.ca ou via ce code QR



Accès-pharma chez Walmart
5950 Rue Martineau, St-Hyacinthe, J2R 2H6
450-796-4006



Masso-thérapeute

Danny Plante

Massages offerts :

- Suédois
- Shiatsu
- Pierres chaude
- Intra-musculaire
- Thérapeutique
- Détente

450 223-9318
Reçus disponibles



Il reste un espace pour votre annonce ici...

Contactez-nous au :

4 5 0 - 7 9 6 - 2 3 1 7



Technicienne en hygiène & soins des pieds

Danny Plante

Soins des pieds
Durillon
Callosité
Mycose
Ongle incarné

Beauté des pieds
Exfoliant
Pédicure
Vernis ou gel UV

450 223-9318
Reçus disponibles



LOCATION D'ÉQUIPEMENTS LOURDS

Transport rigide/défilé | Sans opérateur

Nos équipements
Excavatrice · Remorque · Chargeuse

4M

Guillaume Monast
514 923-2340
www.equipements4m.com
info@equipements4m.com



Carrosserie Raymond Laguë



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



Vente de pièces et équipements neufs ou usagés
450 796-4000

Agro SOLUTIONS
agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation



Clinique Dentaire St-Thomas

SERVICES OFFERTS

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment




dentaide



(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)
796-3303

Interac
PAIEMENT DIRECT
VISA

Clinique Vétérinaire La Présentation



Dre Kateri Charron m.v.

Médecine et chirurgie pour petits animaux
Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél.: 450 796-1885

Il reste un espace pour votre annonce ici...

Contactez-nous au :

4 5 0 - 7 9 6 - 2 3 1 7





DPA
assurances
DESMARAIS-PINSON-REAUULT-AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com

Mario Poirier
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@groupedpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



Style
Coiffure
ELLE ET LUI

Chantal Dallaire
stylistecoloriste

450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE
Ste-Madeleine

Tél.: 450-795-6101
info@centredentairestemadeleine.ca
www.centredentairestemadeleine.ca
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,
Qc, J0H 1S0

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

EXCAVATION Licence RBQ # 5665-8107-01



Luc
Beauregard Inc.

EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE

(450) 796-2426

619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0



CLÔTURES
Distinction
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION

Plus de 20 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne, bois,
clôtures ornementales, rampes, PVC
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01



M.G. Mains d'expert inc.

Jacky Morissette
t 450.796.1388
c 450.502.8813
mgmainsdexpert@outlook.com
530, rue Gagnon, La Présentation

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

- Renovation intérieur et extérieur
- Installation portes et fenêtres



RAMPES ET BALCONS
PRÉCISION
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Rampes en aluminium et rampes vitrées
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@balconsprecision.com
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

Création
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste
764, rue Principale, La Présentation
T. 450 796-5054



